

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'économie, des finances
et de la relance
139 rue de Bercy
75012 PARIS

PH/FLC/1111.20

Paris, le 1^{er} décembre 2020

Monsieur le Ministre,

Nous souhaiterions attirer votre attention sur une vive préoccupation exprimée par les Brasseurs de France, les producteurs de cidre et les distributeurs de boissons.

Cette filière est composée d'une multitude d'acteurs allant des brasseurs, producteurs, grossistes en boissons, artisans, TPE, PME ou ETI jusqu'aux dépendants des cafés, hôtels, restaurants et de l'évènementiel.

Cette filière, qui est un des fleurons de notre économie, est à terre avec la crise de la COVID 19. Depuis le 15 mars 2020, son activité est chaotique du fait de la fermeture des bars, bistrotts et restaurants. Elle subit en cascade des annulations dans le secteur évènementiel. L'annonce du Président de la République de prolonger jusqu'au 20 janvier au moins la fermeture de tous les établissements de ce secteur est considérée comme la condamnation de cette filière.

Alors que le Gouvernement a choisi de faire confiance aux Français pour respecter les gestes barrières pendant les périodes de fêtes de fin d'année, dans le même temps, il refuse l'ouverture de ces établissements malgré la mise en place de protocoles sanitaires stricts et encadrés par ces professionnels. **Ce secteur affiche déjà des pertes de chiffre d'affaires colossales pouvant aller jusqu'à 70% en 2020. Quelle entreprise peut survivre à une telle baisse ?**

Par ailleurs, malgré les annonces gouvernementales, un grand nombre d'aides n'est pas accessible à ce secteur du fait de décrets fourmillant de critères rédhibitoires.

Pour la survie du secteur, plusieurs demandes ont été formulées. Ces professionnels souhaitent pour toutes les entreprises, **quelle que soit la taille, le nombre de salariés et sans conditions, bénéficier de :**

- L'aide à hauteur de 20% du chiffre d'affaires HT réalisés sur la même période en 2019 annoncée par le Président de la République pour les restaurants ;
- La prise en charge réelle du chômage partiel à 100% ;
- L'exonération des charges sociales patronales aussi longtemps qu'ils n'auront pas retrouvé au moins 80% de leur chiffre d'affaires ;

- Le report automatique et sans frais des échéances bancaires de leurs entreprises pendant au moins 6 mois.

Nous voudrions savoir ce que vous comptez mettre en œuvre pour préserver ces métiers, pour maintenir ce savoir-faire acquis souvent depuis plusieurs générations, pour sauver les emplois et enfin pour protéger ces familles.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Patrick Hetzel
Edith Audibert
Thibault Bazin
Ian Boucard
Jean-Claude Bouchet
Sylvie Bouchet-Bellecourt
Fabrice Brun
Jacques Cattin
Dino Cinieri
Pierre Cordier
Josiane Corneloup
Marie-Christine Dalloz
Vincent Descoeur
Jean-Pierre Door
Jean-Jacques Gauthier
Annie Genevard
Philippe Gosselin
Michel Herbillon
Marc Le Fur
Gérard Menuel

Jean-François Parigi
Bernard Perrut
Bérengère Poletti
Nathalie Porte
Alain Ramadier
Jean-Luc Reitzer
Frédéric Reiss
Bernard Reynès
Vincent Rolland
Martial Saddier
Raphaël Schellenberger
Jean-Marie Sermier
Jean-Louis Thiériot
Laurence Trastour-Isnart
Charles de la Verpillière
Jean-Pierre Vigier
Stéphane Viry